

- ELECTIONS** au
- Conseil d'Administration (1)
 - Conseil Scientifique (1)
 - Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (1)

(remplir un imprimé pour chaque Conseil)

PROCURATION

Je soussigné, M.....
électeur inscrit sur la liste du Collège
empêché(e) de prendre part personnellement au scrutin
donne procuration à M. Mme ou Mlle.....
Electeur inscrit dans le même collège et dans le même bureau de vote
pour voter en mes lieu et place lors du scrutin du

Fait à Nice, le

Date et signature

N.B : (article 17 du décret du 18.1.1985 modifié) Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.

Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats

L'étudiant mandataire doit présenter la carte d'étudiant de son mandant ou une pièce d'identité.

En aucun cas des photocopies des documents ou de la procuration ne seront admis.
Une procuration originale sur papier libre est acceptée.

(1) Rayer les mentions inutiles.